

Barbara ROMAGNAN

Députée du Doubs

**PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
VOLET « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE »
RAPPORT D'AUDITION**

AUDITION N°1
**COLLECTIF NATIONAL
POUR LES DROITS DES FEMMES**
MME MAYA SURDUTS
~ ~ ~
JEUDI 20 JUIN – 10H30-11H15
(SALLE 7326)

Présentation du collectif

Ce collectif est constitué en association de fait depuis l'appel de la CADAC en novembre 1995. Il a été constitué légalement le 24 janvier 1996.

Ce collectif est constitué de représentants de partis et d'associations (dont le Parti socialiste). Mobilisé sur l'avortement, sur la réduction du temps de travail, sur la précarité-pauvreté des femmes, sur les violences faites aux femmes.

Leur action notamment sur les violences : PPL Cadre 2006 sur le modèle d'une loi espagnole. A l'issue de cela une mission présidée par Danielle Bousquet a été mise en place et qui a abouti à la loi de 2010, que le collectif juge aujourd'hui insuffisante. D'où le dépôt incessamment sous peu à l'Assemblée nationale d'une loi améliorée par le collectif.

Plus précisément sur la partie égalité professionnelle : le CNDF participe avec Femmes Egalité à une campagne sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

bromagnan@assemblee-nationale.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

1 place Leclerc
25000 BESANÇON

tél. 03 81 21 28 05
fax. 03 81 54 37 98

barbara.romagnan@gmail.com

www.barbararomagnan.eu

f/BarbaraRomagnan
@bromagnan

Éléments d'analyse apportés par le CNDF

Toutes les mesures prises sur l'égalité professionnelle ne sont pas efficaces en termes de lutte contre les inégalités car cela représente pour le patronat des sommes qu'ils ne sont pas prêts à verser.

Au niveau de la ségrégation dans l'emploi, les choses bougent très peu. Cela ne modifie pas la situation des femmes précaires. La tendance lourde, c'est la précarisation des classes moyennes. Les femmes sont cantonnées dans certains secteurs. Le problème c'est que même si la loi sur l'égalité salariale venait à être appliquée, cela ne vient pas agir sur les femmes précaires.

Il persiste un stéréotype très fort selon lesquels les femmes seraient prédisposées à certains emplois : emplois de ménage, d'aide à domicile

Le CNDF souligne également l'importance du phénomène de harcèlement sexuel.

Les femmes ont également toujours une double journée avec le souci permanent de la vie privée et familiale.

Il faut être très vigilant à la radicalisation de l'Église. Par ailleurs, la montée de l'extrême droite est particulièrement dangereuse pour les femmes.

Propositions et positions

Les 100 000 places qui seront créées en crèche ne suffisent pas.

Le CLCA (complément de libre choix d'activité) ne peut se substituer à une politique de la petite enfance. Cela peut participer à l'égalité.

Il faut trouver l'argent là où il est et ponctionner davantage du côté du capital et des entreprises. Le collectif est préoccupé par l'arrivée de la réforme des retraites à venir.

Le collectif est pour que soit versé de l'argent quel que soit le rang de l'enfant mais ils sont contre le quotient familial.

Il faut agir sur le temps partiel. Le collectif souhaite que les employeurs cotisent comme sur un temps plein. Il demande que soit pénalisé les entreprises qui embauchent de façon abusive à temps partiel. Des écarts se creusent entre femmes.

A retenir principalement de cette audition

Analyse

Même si la loi sur l'égalité salariale était appliquée, cela ne permettrait pas d'agir sur les femmes précaires.

Propositions

Mettre en place une politique de la petite enfance ó Cf : Service Public de la petite enfance ?

Sur le temps partiel : Cotisation employeur sur la base d'un temps plein. / Pénalisation des entreprises qui embauchent de façon abusive à temps partiel.